



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **jeudi 19 décembre 2019**

## **COMPTE RENDU**

### **Etaient Présents :**

Vincent MORISSE, Patrick VASSAL, Jean-Louis ROUFFILANGE, Jean-Maurice ZORZI, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Hélène BERNARDI, Michèle DALLIES, José LECLERE, Jehanne ARNAUD, Paul GIRARD, Josiane DEVAUX, Evelyne PITTET, Catherine DEFRANCQ, Charles PIERRUGUES, Stéfania QUIRAC, Françoise LUBERT, Karine LAUVARD, Michel FACCIN, Thierry GOBINO, Roger ELIZABE, Denis CASTELLY, Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ

### **Etaient représentés :**

M. Jean-Marie TOUCAS par mme Catherine DEFRANCQ,  
Mme Micheline MARTEL par m. Vincent MORISSE,  
M. Franck MANDRUZZATO par m. Jean-Louis ROUFFILANGE,  
Mme Véronique KERHOAS par mme Julienne GAUTIER,  
Mme Nathalie DANTAS par m. José LECLERE,  
M. Eric PROVENSAL par mme Yolande MARTINEZ

### **Etaient absents :**

Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE

### **Secrétaire de séance :**

Karine LAUVARD

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du jeudi 19 décembre 2019 à dix-neuf heures.

## **1. CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIÈRE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR ET LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'approuver les termes de la convention avec l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) et ses annexes joints à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'EPF PACA et la Commune et les documents y afférents,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relative à ladite convention

## **2. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL RELATIF AU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU FORFAIT POST STATIONNEMENT 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- prendre acte du rapport annuel de l'exercice 2019 en matière de recours administratifs préalables obligatoires dont la période s'étend du 2 janvier au 31 octobre 2019 ;

## **3. CONVENTION 2020 - 2022 REGISSANT LA FONCTION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS CONFIEE AU CENTRE DE GESTION DU VAR**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2020-2022 régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels confiée au Centre de Gestion du Var ci-annexée,
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6188,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **4. MISE A DISPOSITION DE SERVICES D'UTILITE COMMUNE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME - SERVICE FORET**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service « Forêt » de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à la Commune de Sainte-Maxime ci-annexée ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6216 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **5. MODIFICATION DES MODALITES D'ORGANISATION DES ASTREINTES - CIMETIERES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de modifier la délibération n°VSM-DEL-16120 du 16 juin 2016 relative à l'indemnisation des astreintes et des permanences :

- en ajoutant la possibilité de recourir à la mise en place d'une astreinte dans le cas suivant : assurer la surveillance et la maintenance des cimetières et assurer la continuité du service en cas d'urgence ;
- en ajoutant une nouvelle modalité d'application du régime des astreintes et des interventions :

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation	Modalités d'indemnisation ou de compensation
Astreintes d'exploitation des cimetières	Service Etat Civil Citoyenneté Gardiens des cimetières	Du vendredi soir au lundi matin Un dimanche ou jour férié Un samedi	Application :  - du décret n°2015-415 du 14 avril 2015 et des arrêtés ministériels du 14 avril 2015 pour les agents relevant des cadres d'emplois de la filière technique  - du décret n°2002-147 du 7 février 2002 et de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 pour les autres agents bénéficiaires

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 64118,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document tendant à rendre effectives ces décisions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter les modifications du tableau des effectifs communaux suivantes :

Suppression de postes		Création de postes	
Cadre d'emplois	Nombre	Cadre d'emplois	Nombre
<b>Au 01/01/2020</b>			
		Rédacteur territorial	1
Technicien territorial	1	Adjoint technique territorial	2

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document pour rendre effectives ces modifications.

## **7. RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3-2°, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, des agents contractuels saisonniers sur une période allant du mois d'avril au mois d'octobre 2020 selon les modalités suivantes :

Service	Nombre d'agents	Durée
Police Municipale	2	6 mois
Espaces Verts	2	6 mois
Propreté Voirie	4	5 mois

	4	4 mois
DCTM - Equipe Logistique	2	5 mois
Sports	1	1 mois
	3	2 mois
Jeunesse	1	2 mois
Animations Culturelles	1	2 mois
Service Opérationnel Développement Durable	1	3 mois

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document pour rendre effectives ces modifications.

## **8. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser les interventions sur le domaine privé sur demande du propriétaire,
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6288,
- de prendre en charge les frais engagés.

## **9. SIGNATURE DE LA CHARTE "ZERO DECHET PLASTIQUE" ET ENGAGEMENT DANS LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS POUR LA DIMINUTION DES DECHETS PLASTIQUES DANS LES MILIEUX NATURELS ET EN STOCKAGE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les termes de la Charte d'engagement « zéro déchet plastique » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération
- de désigner l' élu en charge de l'environnement et le Directeur du Développement Durable comme référents « zéro déchet plastique »
- de s'engager à mettre en œuvre progressivement les actions inscrites pour une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage
- de prendre acte des éléments du questionnaire annexé et de s'engager à mettre en œuvre les actions prévues,
- d'autoriser la communication sur les actions engagées et les résultats obtenus auprès de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB) et de la Région
- de participer aux ateliers d'information organisés par la Région et animés par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB) portant sur des thématiques spécifiques liées au plastique et destinés à faire partager les retours d'expérience pour essaimer les pratiques et dupliquer les actions à plus grande échelle sur le territoire régional.
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

## **10. MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE SUR LES PISTES DFCI (DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES) N°E55 ET N°E552 AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ AFIN D'ASSURER LE STATUT JURIDIQUE A UN OUVRAGE DFCI EXISTANT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner un avis favorable aux projets de servitude de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur les pistes n° E55 « Catalugno » et n° E552 « Bietti » au profit de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez selon tracés en annexe,
- de prendre acte que le Président de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, dans le cadre de la délégation de compétence « Protection et entretien de la forêt contre les incendies », sollicitera de Monsieur le Préfet du Var l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement des pistes n° E55 et n° E552 à son profit,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **11. TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE LOUIS BLANC - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°18\*008\*02 - LOT 2 : VRD ET TERRASSEMENTS GENERAUX**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire l'opération d'équipement 938-Travaux de la Place Louis Blanc- Budget Ville et sur l'opération d'équipement 939-Travaux de la Place Louis Blanc- Budget Parcs de Stationnement;
- d'autoriser monsieur le maire à conclure et signer l'avenant n°1, objet de la présente délibération, ainsi qu'à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;

### **12. TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE LOUIS BLANC - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°18\*008\*03 - LOT 3 : PLANTATIONS ET ESPACES VERTS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire l'opération d'équipement 938-Travaux de la Place Louis Blanc- Budget Ville et sur l'opération d'équipement 939-Travaux de la Place Louis Blanc Budget Parcs de Stationnement ;
- d'autoriser monsieur le maire à conclure et signer l'avenant n°1, objet de la présente délibération, ainsi qu'à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;

### **13. TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE LOUIS BLANC - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°18\*008\*04 - LOT 4 : TRAVAUX DE REALISATION DU PARC DE STATIONNEMENT ET DE L'OFFICE DU TOURISME**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- de dire que la dépense sera imputée sur l'opération d'équipement 938- Travaux de la Place Louis Blanc- Budget Ville et sur l'opération d'équipement 939-Travaux de la Place Louis Blanc Budget Parcs de Stationnement ;
- d'autoriser monsieur le maire à conclure et signer l'avenant n°1, objet de la présente délibération, ainsi qu'à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **14. BUDGET 2019 VILLE DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'adopter la décision modificative n°3-2019 du Budget Ville selon le détail par chapitre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire					Vote DM3 2019	Total budget 2019
	BP 2019	DM1 2019	Reports	BS	DM2 2019		
<b>Dépenses</b>	<b>41 356 317,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 496,56</b>	<b>1 328 021,15</b>	<b>-834 221,83</b>	<b>3 000,00</b>	<b>41 892 612,88</b>
002 - Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011 - Charges à caractère général	12 071 213,00	0,00	35 688,85	440 091,15	131 284,17	0,00	12 678 277,17
012 - Frais de personnel et charges assimilées	16 031 488,00	0,00	107,71	62 000,00	0,00	0,00	16 093 595,71
014 - Atténuations de produits	4 433 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 433 261,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 680 355,00	0,00	3 700,00	132 400,00	-945 000,00	0,00	4 871 455,00
66 - Charges financières	416 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416 900,00
67 - Charges exceptionnelles	38 100,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	3 000,00	56 100,00
68 - Dotations aux provisions	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	800 000,00	0,00	0,00	623 530,00	-35 506,00	0,00	1 388 024,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 830 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	1 900 000,00
<b>Recettes</b>	<b>41 356 317,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 367 517,71</b>	<b>-834 221,83</b>	<b>3 000,00</b>	<b>41 892 612,88</b>
002 - Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	1 103 160,71	0,00	0,00	1 103 160,71
013 - Atténuations de charges	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes	2 186 858,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	2 195 858,00
73 - Impôts et taxes	35 358 592,00	0,00	0,00	272 960,00	-839 221,83	0,00	34 792 330,17
74 - Dotations et participations	2 758 734,00	0,00	0,00	-17 603,00	5 000,00	0,00	2 746 131,00
75 - Autres produits de gestion courante	862 647,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 647,00
76 - Produits financiers	10 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 786,00
77 - Produits exceptionnels	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	92 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	95 700,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire					Vote DM3 2019	Total budget 2019
	BP 2019	DM1 2019	Reports	BS	DM2 2019		
<b>Dépenses</b>	<b>19 045 139,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 452 581,11</b>	<b>2 010 972,88</b>	<b>8 844,00</b>	<b>325 000,00</b>	<b>25 842 536,99</b>
001 - Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	1 323 567,88	0,00	0,00	1 323 567,88
10 - Dotations, fonds divers et réserves	82 765,00	0,00	0,00	0,00	25 344,00	0,00	108 109,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 844 633,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 844 633,00
20 - Immobilisations incorporelles	790 200,00	0,00	349 995,43	368 200,00	-15 000,00	0,00	1 493 395,43
204 - Subventions d'équipement versées	402 600,00	30 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	457 600,00
21 - Immobilisations corporelles	1 150 718,00	-30 000,00	684 735,73	92 500,00	1 561,00	0,00	1 899 514,73
23 - Immobilisations en cours	6 535 099,00	0,00	3 417 849,95	-16 871,00	-28 061,00	165 577,64	10 073 594,59
total des opérations d'équipement	918 024,00	0,00	0,00	163 576,00	0,00	156 422,36	1 238 022,36
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	92 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	95 700,00
041 - Opérations patrimoniales	4 228 400,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	4 308 400,00
<b>Recettes</b>	<b>19 045 139,00</b>	<b>0,00</b>	<b>328 869,79</b>	<b>6 134 684,20</b>	<b>8 844,00</b>	<b>325 000,00</b>	<b>25 842 536,99</b>
024 - Produit des cessions d'immobilisations	885 800,00	0,00	0,00	12 000,00	44 350,00	0,00	942 150,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	5 447 279,20	0,00	0,00	5 447 279,20
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 215 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 033 400,00	0,00	328 869,79	0,00	0,00	325 000,00	1 687 269,79
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 013 400,00	0,00	0,00	-100 000,00	0,00	0,00	8 913 400,00
27 - Autres immobilisations financières	39 139,00	0,00	0,00	1 875,00	0,00	0,00	41 014,00
021 - Virement de la section d'exploitation	800 000,00	0,00	0,00	623 530,00	-35 506,00	0,00	1 388 024,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 830 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	1 900 000,00
041 - Opérations patrimoniales	4 228 400,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	4 308 400,00

- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **15. BUDGET 2019 PARCS DE STATIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'adopter la décision modificative n°1-2019 du Budget Parcs de Stationnement selon le détail par chapitre suivant :

SECTION D'EXPLOITATION	Pour mémoire			Vote DM1-2019	Total budget 2019
	BP 2019	Reports	BS-2019		
<b>Dépenses</b>	<b>856 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 886 185,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 742 485,64</b>
011 - Charges à caractère général	592 556,00		74 068,00		666 624,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	84 203,00		0,00		84 203,00
65 - Autres charges de gestion courantes	5,00		0,00		5,00
66 - Charges financières	30 010,00		2 140,00		32 150,00
67 - Charges exceptionnelles	3 346,00		0,00		3 346,00
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	40 000,00		35 000,00	-41 778,76	33 221,24
023 - Virement à la section d'investissement	40 000,00		1 774 977,64	41 778,76	1 856 756,40
042 - Opérations d'ordre entre sections	66 180,00		0,00		66 180,00
<b>Recettes</b>	<b>856 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 886 185,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 742 485,64</b>
002 - Résultat reporté	0,00		2 086 185,64		2 086 185,64
70 - Produits des services, du domaine et ventes	850 000,00		-200 000,00		650 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	6 300,00		0,00		6 300,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire			Vote	Total
	BP 2019	Reports	BS-2019	DM1-2019	budget 2019
<b>Dépenses</b>	<b>3 691 985,00</b>	<b>196 393,31</b>	<b>1 528 800,00</b>	<b>532 416,00</b>	<b>5 949 594,31</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	93 147,00		0,00		93 147,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	13 928,42	0,00		13 928,42
21 - Immobilisations corporelles (hors opérations)	563 188,00		4 000,00		567 188,00
23 - Immobilisations en cours (hors opérations)	47 300,00	182 464,89	85 000,00		314 764,89
Opérations d'équipement	2 982 050,00		1 228 200,00	532 416,00	4 742 666,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 300,00		0,00		6 300,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		211 600,00		211 600,00
<b>Recettes</b>	<b>3 691 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 725 193,31</b>	<b>532 416,00</b>	<b>5 949 594,31</b>
001 - Résultat reporté	0,00		1 315 057,91		1 315 057,91
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 585 805,00		-1 576 442,24	490 637,24	2 500 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation	40 000,00		1 774 977,64	41 778,76	1 856 756,40
040 - Opérations d'ordre entre sections	66 180,00		0,00		66 180,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		211 600,00		211 600,00

- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **16. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'approuver la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement comme suit :

N° et intitulé de l'AP	AP au 01/01/2019	Réalisé au 31/12/2018	CP 2019				AP Montant révisé	CP 2020	CP 2021 et +
			BP 2019	BS 2019	DM 2019	TOTAL 2019			
935- Lotissement Sud France -Bd du Bouillonnet	1 670 000,00	11 236,80	1 270 000	0	0	1 270 000	300 000,00	88 763,20	
936 - Aménagement du littoral	13 700 000,00	62 647,25	1 577 410	70 000	0	1 647 410	84 000,00	1 721 171,76	
938 - Place Louis Blanc Budget Ville	1 806 577,70	314 802,99	918 024	163 576	156 422	1 238 022	1 962 999,70	410 174,35	
939 - Place Louis Blanc Budget Parcs	6 162 349,02	863 334,75	2 982 050	1 228 200	532 416	4 742 666	6 694 765,02	1 088 764,27	

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **17. SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES ELEMENTAIRES SIMEON FABRE ET SIMON LORIERE, DES ECOLES MATERNELLES DES VIRGILES, SIMEON FABRE ET SIMON LORIERE – EXERCICE 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution d'une subvention supplémentaire d'un montant de 400 euros à chacune des coopératives scolaires des écoles élémentaires Siméon Fabre et Simon Lorie, des écoles maternelles des Virgiles, Siméon Fabre et Simon Lorie, soit 2 000 euros au total ;
- de dire que la dépense sera imputée sur la nature 6574, au titre de fonctionnement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

## **18. SUBVENTION 2019 A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'allouer une subvention complémentaire, au titre de l'année 2019, à l'Union Nationale des Combattants (section du Golfe) pour un montant de mille cent euros (1100Euros) pour l'organisation du banquet républicain du 11 novembre ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

## **19. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PROTECTRICE ANIMALE MAXIMOISE (P.A.M.) - EXERCICE 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'allouer la subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'Association Protectrice Animale Maximoise «P.A.M.»,
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574,
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **20. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES ANNEE 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'approuver les taux des contributions directes locales pour l'année 2020 figurant dans le tableau ci-dessous où sont mentionnés, pour mémoire, les éléments de 2019 :

Taxe	Pour mémoire Année 2019		Année 2020
	Bases prévisionnelles	Taux	Taux
Habitation	73 286 000	20,32%	20,32%
Foncier bâti	52 067 000	21,36%	21,36%
Foncier non bâti	300 000	50,65%	50,65%

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'état de notification n°1259 ;
- de dire que la recette sera portée sur la nature 73111 du budget ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition tendant à rendre effective cette décision.

## **21. BUDGET PRIMITIF 2020-BUDGET VILLE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- de voter les propositions du budget primitif 2020 Ville, dont le détail est repris ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Montant
<b>Dépenses</b>	<b>41 290 084,00</b>
011 - Charges à caractère général	12 366 081,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	16 292 976,00
014 - Atténuations de produits	4 433 261,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 775 536,00
66 - Charges financières	399 400,00
67 - Charges exceptionnelles	38 830,00
68 - Dotations aux provisions	55 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 029 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 900 000,00
<b>Recettes</b>	<b>41 290 084,00</b>
013 - Atténuations de charges	40 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes	2 111 921,00
73 - Impôts et taxes	35 519 184,00
74 - Dotations et participations	2 585 292,00
75 - Autres produits de gestion courante	895 000,00
76 - Produits financiers	10 187,00
77 - Produits exceptionnels	40 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	88 500,00



INVESTISSEMENT	Montant
<b>Dépenses</b>	<b>7 246 732,00</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 352 542,00
20 - Immobilisations incorporelles	674 900,00
204 - Subventions d'équipement versées	280 870,00
21 - Immobilisations corporelles	763 146,00
23 - Immobilisations en cours	2 961 599,65
Total des opérations d'équipement	410 174,35
040 - Opérations d'ordre entre sections	88 500,00
041 - Opérations patrimoniales	715 000,00
<b>Recettes</b>	<b>7 246 732,00</b>
024 - Produit des cessions d'immobilisations	700 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 240 000,00
13 - Subventions d'investissement	523 593,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00
27 - Autres immobilisations financières	39 139,00
021 - Virement de la section d'exploitation	1 029 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 900 000,00
041 - Opérations patrimoniales	715 000,00

- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **22. SUBVENTION A LA REGIE DU CARRE LEON GAUMONT EXERCICE 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution d'une subvention à la Régie du Carré Léon Gaumont pour 2020 de :
  - 1 740 053€ pour le financement d'une partie du fonctionnement
  - 282 870€ pour le financement de l'investissement
- de dire que les crédits seront portés sur le compte 657363 en section de fonctionnement et sur le compte 2041632 en section d'investissement du budget ville ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **23. BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET CARRE LEON GAUMONT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2020 du Carré Léon Gaumont, dont le détail est repris ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP
	2020
<b>Dépenses</b>	<b>2 233 843,00</b>
011 - Charges à caractère général	999 211,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	1 044 222,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
66 - Charges financières	120 405,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	70 000,00
<b>Recettes</b>	<b>2 233 843,00</b>
002 - Résultat reporté	0,00
70 - Produits des sces, du domaine et ventes	251 930,00
74 - Dotations et participations	1 912 553,00
75 - Autres produits de gestion courante	69 360,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP
	2020
<b>Dépenses</b>	<b>355 870,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	232 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	
21 - Immobilisations corporelles	65 270,00
23 - Immobilisations en cours	58 100,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	
<b>Recettes</b>	<b>355 870,00</b>
001 - Résultat reporté	0,00
10 - Dotations fonds divers et réserves	5 000,00
13 - Subventions d'investissement	280 870,00
21 - Immobilisations corporelles	
040 - Opérations d'ordre entre sections	70 000,00

- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **24. BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2020 assainissement, dont le détail est repris ci-dessous :

EXPLOITATION	Montant
<b>Dépenses</b>	<b>980 100,00</b>
011 - Charges à caractère général	162 475,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	84 090,00
65 - Autres charges de gestion courante	147 005,00
66 - Charges financières	27 600,00
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	8 600,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	546 330,00
<b>Recettes</b>	<b>980 100,00</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes	639 260,00
75 - Autres produits de gestion courante	540,00
77 - Produits exceptionnels	165 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	175 300,00

INVESTISSEMENT	Montant
<b>Dépenses</b>	<b>554 930,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	149 370,00
20 - Immobilisations incorporelles	15 260,00
23 - Immobilisations en cours	215 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	175 300,00
<b>Recettes</b>	<b>554 930,00</b>
13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
021 - Virement de la section d'exploitation	8 600,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	546 330,00

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **25. BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET PARKING**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2020 des parcs de stationnement, dont le détail est repris ci-dessous :

<b>EXPLOITATION</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1 056 300,00</b>
011 - Charges à caractère général	596 310,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	89 865,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
66 - Charges financières	48 300,00
67 - Charges exceptionnelles	500,00
69 - Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	10 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	249 120,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	62 200,00
<b>Recettes</b>	<b>1 056 300,00</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes	1 050 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	6 300,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1 401 320,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	210 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
21 - Immobilisations corporelles	31 255,73
23 - Immobilisations en cours	65 000,00
total des opérations d'équipement- 939 Louis Blanc	1 088 764,27
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 300,00
<b>Recettes</b>	<b>1 401 320,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 090 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation	249 120,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	62 200,00

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **26. BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2020 des services des pompes funèbres, dont le détail est repris ci-dessous :

<b>EXPLOITATION</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>	<b>9 760,00</b>
011 - Charges à caractère général	2 255,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	7 500,00
<b>Recettes</b>	<b>9 760,00</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes	2 260,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	7 500,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>	<b>7 500,00</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	7 500,00
<b>Recettes</b>	<b>7 500,00</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	7 500,00

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **27. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) EXERCICE 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de 2020 de 1 742 838 € pour le financement de son fonctionnement ;
- de dire que les crédits sont portés au compte 657362 du budget ville ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **28. SUBVENTIONS ALLOUEES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, les subventions aux organismes listés en annexe pour un montant total de 423 342 euros,
- de dire que la dépense sera imputée sur le chapitre 65,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **29. TARIFS 2020 DES SERVICES COMMUNAUX**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter les tarifs communaux 2020 tels que joints en annexe,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acter tendant à rendre effective cette décision

## **30. PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE AVEC NUITÉES AU LOGIS DU PIN (LA MARTRE) – ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SIMON LORIÈRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- De financer une classe de découverte, pour l'ensemble des élèves des 4 classes de CE1 de l'école élémentaire Simon Lorière, à raison d'une participation de 15 000,00 euros, soit 164,84 euros par enfant, pour la totalité du séjour qui se déroulera au mois de mai 2020, dans le Var, au Logis du Pin (La Martre) ;
- De prendre acte que la participation financière de la commune permet de réduire la participation des familles à 223,02 euros au lieu de 442,80 euros pour la totalité du séjour ;
- De dire que la dépense sera imputée sur la nature 6042, au titre de fonctionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **31. SEJOUR SKI 2020 DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LES BOSQUETTE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la participation familiale pour les séjours décomposée comme suit :

Séjour Ski 2020 à Saint Julien en Champsaur (05500) dans les Hautes Alpes dédié aux enfants âgés de 9 à 12 ans du lundi 17 au vendredi 21 février 2020

<b>Quotient Familial de la famille</b>	<b>Pourcentage par rapport au tarif global du séjour</b>	<b>Tarif de la participation familiale pour le séjour</b>	<b>Participation commune</b>
Entre 0 et 600	30%	165 euros	385 euros
Entre 601 et 1200	40%	220 euros	330 euros
Entre 1201 et 1800	50%	275 euros	275 euros
Entre 1801 et 2500	60%	330 euros	220 euros
Plus de 2501	70%	385 euros	165 euros

- d'approuver le montant de la participation communale à hauteur du différentiel entre le prix global du séjour et la participation familiale,
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 611,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **32. GARANTIE D'EMPRUNT VAR HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT « VEFA » OPERATION « LES MOULINS »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'accorder la garantie communale à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 865 472,00€ souscrit par Var Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°101589 constitué de 4 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- de garantir le prêt sur la durée totale et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, Var Habitat, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Var Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **33. GARANTIE D'EMPRUNT VAR HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 51 LOGEMENTS EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT « VEFA » SITUES « CLOS DES PAPILLONS »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'accorder la garantie communale à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 5 716 321,00€ souscrit par Var Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°102073 constitué de 4 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- de garantir le prêt sur la durée totale et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, Var Habitat, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Var Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.*